

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**12 juin 2020**

L'an deux mil vingt le douze juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

**Etaient présents : M. Anne-Marie ROËLENS- Sylvie FRANÇAIS – Hugue RANGÉE- Daniel CAILLOT- Mathieu FAGOO- Olivier BELLAMY- Jeannick LELOUP- Julien VILEY- Jean-Marc MOREAU-Florence DENIZE- Benoît ROËLENS.**

**Absent excusé : M. Julien VILEY-**

**A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANCAIS**

**Convocation et affichage : 5 juin 2020**

**Exercice 11            présents 10            votants 10**

**2020/14 : indemnité des élus**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et à l'article 5 de la loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 fixant de droit au maximum l'indemnité du maire,*

*Vu le procès-verbal de la séance en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et d'un adjoint,  
 Vu l'arrêté municipal du 23 mai 2020 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,*

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,*

*Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de maire en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 25.50 %,*

*Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité de l'adjoint au maire en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique est de 9.9 %,*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- *Décide avec effet à la date d'entrée en fonction des élus :*

*Maire : 25.50 % de l'indice brut 1027.*

*Adjoint : 9.9 % de l'indice brut 1027*

- *D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal*

**TABLEAU ANNEXE**  
**à la délibération du 12 juin 2020**  
**N° 2020/14**

**INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE ET D'ADJOINT**

**INDICE BRUT 1027**

FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
MAIRE	25.50 %	991.80
ADJOINT	9.90 %	385.05

## **2020 /15 : Devis achat de panneaux**

*Madame le Maire*

▪ *Suite au projet de sécurisation du bourg, informe la mise en sens unique de la ruelle de la mairie en totalité.*

▪ *Expose qu'il est nécessaire d'acheter des panneaux*

▪ *Présente deux devis*

1- *SIGNAUX GIROD d'un montant de 344.12 € TTC soit HT 286.77 €*

2- *MSD « Normandie » d'un montant de 448.80 € TTC soit HT 374.00 €*

*Ouï l'exposé de Madame le Maire,*

*Et après en avoir délibéré,*

➤ *Le conseil municipal décide de choisir le devis de SIGNAUX GIROD de CORMEILLES LE ROYAL*

*Calvados n° DEV028732-1 d'un montant de 448.80 € TTC soit HT 374.00 €*

*Cette dépense sera prévue au budget primitif 2020.*

---

## **2020/16 : Mise en place d'un régulateur de tension alternatif – radars**

*Madame le Maire*

▪ *Propose au Conseil Municipal la mise en place d'un régulateur de tension alternatif afin de raccorder les radars pédagogiques sur l'éclairage public en plus de l'alimentation via le panneau photovoltaïque.*

▪ *Présente le devis d'IMS Services n° DE202002048 du 19 février 2020 d'un montant TTC de 697.20 € soit HT 581.00 €.*

*Ouï l'exposé de Madame le Maire,*

*Et après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal*

▪ *Donne un avis favorable à la mise en place d'un régulateur de tension alternatif*

▪ *Accepte le devis d'IMS Services n° DE202002048 du 19 février 2020 d'un montant TTC de 697.20 € soit HT 581.00 €.*

*Cette dépense sera prévue au budget primitif 2020.*

---

## **2020/17 : mise en place d'une protection contre les orages à l'église**

*Madame le Maire*

▪ *Propose au Conseil Municipal la mise en place d'une protection contre les orages à l'église*

▪ *Présente le devis de l'entreprise BODET Campagnaire n° 268999 du 10/06/2020 d'un montant TTC de 7 822.20 € soit HT 6 518.50 €*

*Ouï l'exposé de Madame le Maire,*

*Et après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal*

▪ *Donne un avis favorable à la mise en place d'une protection contre les orages à l'église*

▪ *Accepte le devis de l'entreprise BODET Campanaire de n° 268999 du 10/06/2020 d'un montant TTC de 7 822.20 € soit HT 6 518.50 €*

*Cette dépense sera prévue au budget primitif 2020 en section d'investissement*

---

## 2020/18 : désignation de la commission des impôts directs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau conseil municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission comprendra 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

CIVILITE	NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
M	BELLAMY	Oliver	27/10/1969	100 sente aux Delahaye 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	FAGOO	Mathieu	17/06/1982	225 ch du Gros Caillou 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	DENIZE	Martine	17/03/1950	218 rue de l'Epinay 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	DUMONT	Christian	23/10/1961	44 impasse de la Vieillerie 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	DASSONVILLE	Julien	23/09/1979	54 impasse des Demousseaux 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	FRANÇAIS	Christian	27/01/1983	80 impasse de la Vieillerie 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	LOUVEL	Emmanuel	15/02/1970	300 rte de St Christophe 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
Mme	RANGÉE	Véronique	21/09/1948	705 rte de Pt Audemer 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
Mme	LECOURT	Laurence	09/04/1968	332 rue de l'Epinay 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
Mme	HAREL	Sylvie	11/04/1964	300 ch de la Carrière 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	MOREAU	Jean-Marc	03/07/1952	495 rte de St Georges 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
Mme	FRANÇAIS	Sylvie	01/03/1958	80 impasse de la Vieillerie 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	RANGÉE	Hugues	21/06/1945	705 rte de Pt Audemer 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	LELOUP	Jeannick	14/09/1973	550 ch du Galiot 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	HAUVILLE	Michel	22/05/1947	32 route de la Hache 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	DIGUET	Lucien	22/11/1944	473 chemin du Galiot 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	DELABARRE	Maurice	24/01/1945	220 rte de St Georges 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	VAUTIER	Oliver	06/03/1981	565 rte de Pt Audemer 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	LEMAITRE	Arnaud	22/02/1975	5 quartier de l'Eglise 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	BERJONNEAU	Daniel	29/09/1944	90 imp fontaine fiacre 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	GASCHIN	Gilbert	21/12/1950	70 ch.Gros Cailloux 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	GUIDOT	Laurent	24/10/1971	55 chemin du Galiot 27450 ST MARTIN ST FIRMIN
M	ROËLENS	Jean-Pierre	27/02/1950	282 ch des Monts 27500 CAMPIGNY
M	VALENTIN	André	09/11/1945	20 impasse de la Forge 27450 ST ETIENNE L'ALLIER

## Questions diverses

### 1- Délégation de signature aux Adjoints

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté a été pris, en application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation de signature aux adjoints, Madame FRANÇAIS Sylvie et Monsieur RANGÉE Hugue en cas d'absence du Maire.

### 2- Projet de sécurisation du bourg

Diverses études sont en cours : proposition de ralentisseur, d'un plateau central, de coussins berlinois ou feux intelligents. Dossier en attente de tous les devis

3- Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une tempête (déclarée à l'assurance GROUPAMA) le coq de l'église était devenu dangereux.

Avec une nacelle et une grue, il a été descendu et il est actuellement en restauration chez monsieur COLLEMICHE coût du devis 1 528.00 € HT.

L'intervention d'un couvreur est nécessaire, Monsieur CHEVALIER couvreur à ST ETIENNE L'ALLIER a été sollicité, coût du devis 1 380.00 € HT.

L'installation du Coq est prévue courant septembre.

Il est proposé de demander d'autre devis concernant l'intervention de la nacelle et de la grue.

En attente de nouveau devis

4- Suite aux travaux d'enfouissement du bourg d'un montant à la charge de la commune de 37 000.00 €, madame le Maire informe qu'il serait souhaitable de contracter un emprunt de 40 000.00 € et de ce fait, à contacter la Caisse du Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. En attente de la réponse des banques.

5- Il est décidé, suite au COVID 19, de reporter le repas des Aînés en 2021 en mars ou avril.